

Rapport d'évaluation

Plan de réussite du Collège Dawson

Avril 2002

Commission d'évaluation de l'enseignement collégial

Québec 

Note préliminaire

Le rapport d'évaluation du plan de réussite du Collège Dawson se présente en deux parties. La première partie contient l'évaluation du plan de réussite remis au ministre de l'Éducation au cours de l'année 2000-2001. La deuxième prend en compte les informations nouvelles, soit contenues dans le rapport de suivi déposé à la fin de 2001, soit transmises à la Commission au début de 2002.

La Commission estime que le plan de réussite du Collège Dawson devrait être efficace et lui permettre d'atteindre les cibles proposées.

Première partie

**Évaluation du plan de réussite remis
au ministre de l'Éducation
au cours de l'année scolaire 2000-2001**

**Adoptée par la Commission d'évaluation de l'enseignement collégial
le 3 décembre 2001**

Introduction

Les plans de réussite produits et adoptés par chacun des collèges, à la demande du ministre de l'Éducation, s'appuient sur une analyse de la situation propre à chaque établissement en vue de permettre l'identification des obstacles à la réussite et à la diplomation, et de choisir des moyens adéquats pour améliorer la situation. Chaque plan de réussite doit ainsi contenir des objectifs mesurables et déterminer des stratégies et des moyens pour atteindre les cibles de réussite et de diplomation fixées.

La Commission d'évaluation de l'enseignement collégial a évalué le plan de réussite du Collège Dawson¹ lors de sa réunion tenue le 3 décembre 2001. La Commission a accordé une attention particulière aux aspects suivants : l'analyse de la situation du Collège et l'identification des obstacles; les stratégies, les moyens et les mesures organisationnelles adoptés en vue de permettre l'atteinte des cibles fixées; les modalités de mise en œuvre du plan de réussite.

La Commission expose ci-après son analyse du plan de réussite du Collège et formule, au besoin, quelques remarques de nature à préciser certains aspects en vue d'en améliorer l'efficacité potentielle.

-
1. Le dossier examiné par la CEEC comprend les pièces suivantes :

Student Success Action Plan, Revised September 6, 2000, avec lettre de transmission du 2 octobre 2000 et extrait du procès-verbal du 25 septembre du conseil d'administration;

Annex on Institutional Targets, avec lettre de transmission du 31 janvier 2001 et extrait du procès-verbal du 29 janvier 2001 du conseil d'administration;

Revised Graduation, Retention and Course Success Targets as Specified by the Ministry April 17 2001, May 15 2001, avec lettre de transmission du 23 mai 2001, extrait du procès-verbal du 22 mai 2001 du comité exécutif et extrait du procès-verbal du 7 mai 2001 du conseil d'administration;

Extrait du procès-verbal du 4 juin 2001 du conseil d'administration et lettre de transmission du 5 juin 2001.

L'analyse et l'identification des obstacles à la réussite et à la diplomation

Dans son plan de réussite, le Collège Dawson analyse les caractéristiques et le cheminement scolaires de sa clientèle. L'analyse est présentée pour l'ensemble de la population étudiante, pour les secteurs technique et préuniversitaire et pour les programmes ciblés par le ministère de l'Éducation. De cette analyse, le Collège retient que bien que ses élèves soient généralement plus faibles que ceux de l'ensemble du réseau, ses taux de diplomation pondérés sont globalement supérieurs, ce qui démontre la plus-value que le Collège Dawson apporte à ses programmes et à ses élèves. Malgré ce succès relatif, le Collège indique qu'il entend poursuivre ses efforts en vue d'accroître la réussite et la diplomation qui demeurent tout de même problématiques. L'analyse statistique permet au Collège d'identifier des obstacles à la réussite, particulièrement les difficultés de la première session et celles spécifiques à certains cours ou à certaines disciplines, dont des disciplines de la formation générale.

Le Collège reconnaît qu'il lui faudrait réaliser d'autres études pour mieux approfondir sa compréhension de certains obstacles qui lui apparaissent néanmoins pertinents, bien qu'il ne puisse pas les documenter actuellement. Parmi ceux-ci, il cite le manque de préparation des élèves aux études collégiales et leur besoin d'encadrement, plus particulièrement en première session. Le Collège situe ces obstacles dans le contexte qui lui est propre, celui d'un collège accueillant un grand nombre d'élèves. Ce type d'institution convient mieux aux étudiants qui ont une certaine maturité, alors que le nouvel élève y découvre une liberté et une indépendance auxquelles il n'a pas été habitué au cours de ses études secondaires. D'ailleurs, le Collège regroupe les obstacles en deux catégories : ceux relevant de l'institution et ceux propres à l'étudiant.

Le Collège a préféré ne pas cibler d'autres programmes que ceux déterminés par le ministère de l'Éducation. Il a plutôt choisi de faire un plan de réussite qui englobe tous les programmes qu'il offre.

L'analyse statistique du Collège lui a permis de bien identifier certains des obstacles auxquels il doit s'attaquer. En outre, l'identification d'obstacles à partir des perceptions et des observations empiriques démontre le souci qu'a le Collège de bien comprendre la réalité étudiante et, ainsi, de trouver les moyens les plus adéquats pour atteindre ses objectifs. Bien que le Collège ne connaisse pas leur ampleur, ces obstacles constituent aussi un défi à relever.

La Commission considère que l'analyse du Collège lui a permis d'identifier clairement les obstacles à la réussite et à la diplomation.

Les stratégies, les moyens et les mesures organisationnelles

En préambule à son plan de réussite, le Collège démontre comment le principe même de la réussite s'inscrit dans sa mission éducative. En effet, selon son énoncé de mission, le Collège Dawson vise à favoriser l'atteinte par les étudiants de hauts standards d'excellence et, ainsi, à bien les préparer aux études universitaires ou au marché du travail.

Dans le cadre de son plan de réussite, le Collège a élaboré une stratégie à six volets : le soutien à l'étudiant; les programmes; les communications externes; les politiques et la gestion du Collège; la recherche; les ressources humaines. Chacun de ces volets fait l'objet de mesures particulières. Ces mesures seront mises en œuvre par les enseignants, par les aides pédagogiques individuelles, par le service d'orientation et par les autres services du Collège, incluant les services administratifs tels que le registraire. Alors que certaines de ces mesures s'adressent à l'ensemble de la population étudiante, d'autres sont réservées à des groupes cibles d'étudiants en particulier, par exemple les mesures dédiées aux étudiants à risque, celles spécifiques à des programmes et celles visant des cours précis.

La Commission a noté avec intérêt plusieurs mesures qui touchent directement les élèves. Elle les expose brièvement ici. Le Collège confectionnera un plan éducatif individuel pour chaque étudiant et effectuera un suivi individualisé tout au long du cheminement scolaire de l'élève. Dans la même veine, les élèves étant en situation d'échec dans deux cours ou plus à la mi-session seront rencontrés afin d'éviter qu'ils n'échouent effectivement leurs cours. Chaque programme fera l'objet d'un plan de réussite spécifique et chaque élève recevra le guide de l'étudiant de son programme. Le Collège amplifiera l'aide à l'orientation des étudiants pour les élèves à risque et dans les cas de changement de programme. Enfin, pour pallier les faiblesses des nouveaux élèves, les cours de première session comprendront des activités visant à développer les habiletés d'apprentissage et à favoriser l'adaptation aux études collégiales.

D'autres mesures adoptées par le Collège toucheront moins directement les élèves mais sont susceptibles d'avoir tout autant d'effet sur la réussite et la diplomation. Par exemple, le Collège offrira une aide particulière aux enseignants dont les cours ont des taux d'échec et d'abandon élevés. Le Collège offrira du perfectionnement à tous les enseignants. Ce perfectionnement portera sur la pédagogie de première session, le développement des habiletés d'apprentissage, la gestion de la classe et la consultation individuelle avec les étudiants. De plus, le Collège entend mieux encadrer ses nouveaux enseignants en les faisant bénéficier de l'expertise de leurs collègues plus expérimentés à l'intérieur d'un programme de mentorat. Enfin, le Collège a l'intention de réviser ses politiques afin de s'assurer qu'elles favorisent la réussite des étudiants.

Les mesures privilégiées par le Collège sont nombreuses, diversifiées et intéressantes. Elles répondent aux obstacles que le Collège a identifiés, plus particulièrement les difficultés de la première session, le manque de préparation des élèves du secondaire, les cours problématiques ainsi que le besoin d'encadrement et de soutien des étudiants.

Les modalités de mise en œuvre

La mise en œuvre du plan de réussite du Collège est sous la responsabilité du directeur général. Le Collège indique que le succès du plan de réussite est tributaire de l'effort de tous les acteurs. Tous les gestionnaires du Collège doivent tenir compte de la réussite scolaire dans l'établissement de leurs objectifs annuels respectifs. De même, l'ensemble du personnel recevra de la formation afin de soutenir la réussite et la diplomation au moyen d'un accueil plus humain et plus attentif aux besoins des étudiants. Le plan prévoit que tous les membres du personnel et toutes les entités administratives devront jouer un rôle dans la réalisation du plan de réussite.

Pratiquement, le Collège a identifié des responsables pour chacune des mesures du plan et il a établi un échéancier tant pour la planification que pour l'implantation de ces mesures. Dans la plupart des cas, la mise en œuvre du plan requiert la participation conjointe des services entre eux ou des services pédagogiques et des enseignants. La Commission remarque de plus la coopération entre les cadres affectés à la pédagogie (*Deans*) et les enseignants des programmes dans un nombre important de mesures. La Commission considère que cette concertation devrait favoriser une réalisation efficace du plan.

La Commission note cependant que les étudiants sont peu engagés dans la réalisation du plan. Le Collège aurait avantage à mobiliser un peu plus sa population étudiante vers l'atteinte des objectifs, par exemple en consultant les élèves lors de l'élaboration des mesures spécifiques aux programmes ou en les invitant à participer à la réalisation des activités d'accueil des nouveaux étudiants.

La Commission considère que les modalités de mise en œuvre du plan favorisent la mobilisation et la concertation et qu'elles sont de nature à permettre l'atteinte des objectifs.

Conclusion

Le plan de réussite du Collège Dawson repose sur une analyse rigoureuse des données statistiques et sur des observations empiriques de sa réalité collégiale. Cette analyse a permis d'identifier des obstacles à la réussite et à la diplomation, notamment les difficultés de la première session, le besoin d'encadrement et de soutien des étudiants et les problématiques rattachées à certains cours spécifiques.

Le Collège a élaboré un plan de réussite comprenant des mesures variées, réparties en six volets concernant le soutien à l'étudiant; les programmes; les communications externes; les politiques et la gestion du Collège; la recherche; et les ressources humaines. La Commission note le souci du Collège d'adopter des mesures répondant aux obstacles identifiés précédemment. Parmi celles-ci, la Commission souligne le suivi individualisé des élèves; le développement des habiletés d'apprentissage dans les cours de première session; le soutien apporté aux enseignants en vue d'accroître la réussite et la diplomation et la formation spécialisée qui leur est offerte.

Le plan de réussite du Collège est sous la responsabilité du directeur général. Le Collège vise à mobiliser et à faire participer tous les membres de son personnel et il a prévu des activités de sensibilisation à cette fin. De plus, le Collège a clairement informé ses gestionnaires de l'importance qu'il accorde au plan de réussite. Enfin, le plan prévoit que les intervenants se concertent dans la réalisation des mesures, ce qui devrait en assurer l'efficacité.

La Commission considère que le plan du Collège Dawson est rigoureux et bien documenté, qu'il contient des stratégies et des moyens de nature à permettre l'atteinte des cibles fixées et qu'il favorise une prise en charge institutionnelle de la réussite des étudiants.

Deuxième partie

Addenda et jugement final

**Adoptée par la Commission d'évaluation de l'enseignement collégial
le 15 avril 2002**

Addenda

Lors de sa réunion du 15 avril 2002, la Commission a pris connaissance du rapport de suivi du plan de réussite du Collège Dawson². La Commission constate que quelques ajustements ont été apportés au plan initial, lequel est en bonne voie de réalisation.

Jugement final

La Commission estime que le plan de réussite du Collège Dawson devrait être efficace et lui permettre d'atteindre les cibles proposées.

La Commission d'évaluation de l'enseignement collégial

Jacques L'Écuyer, président

Analyse et rédaction : Jocelyne Bolduc, agente de recherche

2. *Report on the First Year of Implementation of the Student Success Action Plan*, avec lettre de transmission du 26 mars 2002.